

Trier dans les déchèteries

Le SIMER dispose d'un réseau dense de 17 déchèteries réparties sur les 90 communes. Elles assurent un service de proximité pour trier les déchets dits occasionnels qui ne sont pas collectés dans les autres équipements (bacs, Points d'Apport Collectif, bornes à verre, bornes textiles, composteurs). De nombreux types de déchets y sont acceptés et triés pour être valorisés.

DÉJÀ PLUS DE 30 FILIÈRES, DES NOUVELLES À VENIR

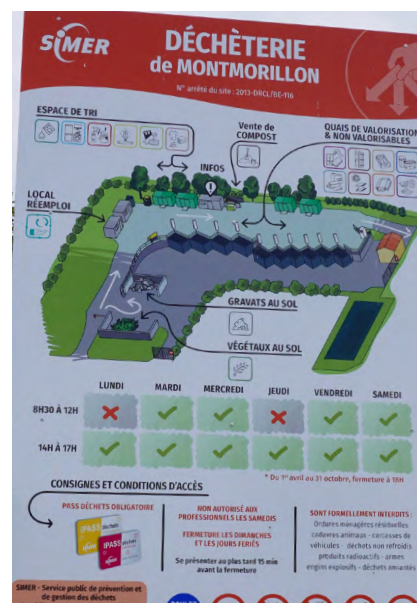
Articles de jardinage et de loisirs, batteries, bois, cartons, produits dangereux (peinture, décapant, etc), gravats, électroménagers, lunettes, métaux, piles, pneus, végétaux, verre..., une **nouvelle signalétique** est installée pour vous guider vers les contenants dédiés. Depuis 2025, de nouvelles filières sont déployées sur certaines déchèteries,



notamment celle pour les **produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment**, comme par exemple les menuiseries, les briques, les équipements sanitaires en céramique, les portes, les cloisons en plâtre, etc.

En cas de doute, les agents sont là pour vous **accompagner** car seul un déchet déposé dans le contenant approprié peut être valorisé.

La **benne non-valorisable** est destinée aux déchets ne pouvant être déposés ailleurs et qui seront donc **enfouis**.



EN PRÉPARANT MA VISITE EN DÉCHÈTERIES, C'EST UN GAIN DE TEMPS ET UN MEILLEUR TRI GARANTIS !

JE VÉRIFIE LES HORAIRES SUR WWW.SIMER86.FR ET JE PRÉPARE MON PASS DÉCHETS

1^{er} avril au 31 octobre : 8h30-12h et 14h-18h
1^{er} novembre au 30 mars : 8h30-12h et 14h-17h

Elles sont fermées les jours fériés.

L'accès n'est **PAS AUTORISÉ** aux professionnels **LE SAMEDI**.

Pensez à vérifier les horaires d'ouverture avant de vous déplacer. Ils peuvent exceptionnellement être modifiés (fortes chaleurs, formation, travaux, etc.)

CÔTÉ COLLECTE



La collecte est maintenue les jours fériés sauf **1^{er} mai** et le **25 décembre**. Un jour de report est indiqué dans votre calendrier de collecte.

CÔTÉ FACTURATION

Changement d'ici le 1^{er} janvier 2026

FACTURATION DES BACS DE TRI (JAUNE) SUPPLÉMENTAIRES

Les professionnels sont équipés, comme les particuliers, avec un couple de bacs (1 noir et 1 jaune), selon leur production de déchets. Les bacs supplémentaires de tri sont facturés.

Si vous avez besoin de réévaluer votre dotation, contactez-nous dès maintenant au 05 49 91 99 59.

Après le 1^{er} janvier, les changements de bacs (livraison, retrait, échange) seront facturés.

LES PROPRIÉTAIRES DE LOGEMENTS MEUBLÉS ET GÎTES ENREGISTRÉS COMME PROFESSIONNELS

Avec cet enregistrement, ils bénéficient d'une facturation en fonction de la production réelle et des pics d'activité. S'ils ne se déclarent pas en tant que tel, une redevance est appliquée par logement et non pour l'ensemble.

SUPPRESSION DE LA CATÉGORIE « PRO DÉCHÈTERIE SEULE »

Tous les professionnels concernés recevront une information sur le dernier trimestre à ce sujet.

Comprendre la redevance incitative

6 communes passent en redevance incitative au 1^{er} janvier 2026. Ainsi, les professionnels d'Anché, Brux, Chaunay, Romagne, Valence-en-Poitou et Voulon vont recevoir un relevé estimatif (à ne pas payer) à des fins pédagogiques pour préparer ce passage. C'est l'occasion de revenir sur la composition de votre redevance pour la Prévention et la Gestion des Déchets.

Informations administratives



Communauté de Communes CIVRAISIEN EN POITOU
10 avenue de la Gare
86400 CIVRAY
SIRET : 20000003500015
Organisme de Gestion SIMER -
Service Public de Prévention et de Gestion des
Déchets ménagers

Agence de CIVRAY
1 rue du chemin vert - 86400 CIVRAY
Tél : 05 49 97 59 50
Mail : redevance.cccp@simer86.fr

VOS REFERENCES

Type de redevable : PARTICULIER
Code Usager : 00000
Numéro de facture : 2000000000000000

Date de facture :
Adresse du point de production :
NOM PRÉNOM
ADRESSE
CP COMMUNE

Nombre de logements : 1 logement
Nombre de personnes au foyer : 2 personnes
Type de résidence : Principale

Titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du livre des
procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux
dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1
et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales

Suivant les délibérations du Comité Syndical du SIMER du 29
novembre 2023 et du 27 novembre 2024

ACCÈS AU PORTAIL USAGER ECOCITO

Créez votre compte SIMER sur ECOCITO WEB, vous pourrez
payer vos factures en ligne, réserver vos bacs individuels,
commander un pass déchets etc...
Pour connaître le nombre de levées ou d'ouvertures
effectuées sur votre compte :
Connectez-vous sur <https://simer86.ecocito.com>
Votre clé d'activation : AAA0-0000-0AA0-0A00

Redevance Incitative pour la Prévention et la Gestion des Déchets

SERVICE DE GESTION COMPTABLE SUD VIENNE
7 AVENUE DE L'EUROPE
86500 MONTMORILLON

NOM PRÉNOM
ADRESSE
CP COMMUNE

REDEVANCE INCITATIVE Solde de votre redevance 2025

PART FIXE 2025	MONTANT €
PART VARIABLE 1 ^{er} semestre 2025	MONTANT €
DÉJÀ FACTURE 1 ^{er} SEMESTRE	MONTANT €
Montant restant dû (TTC)	TOTAL €

Voir détail sur la 3^{ème} page

Récapitulatif du montant à payer pour le semestre

PART FIXE =

L'ABONNEMENT AUX SERVICES

montant forfaitaire identique
pour tous pour :



✓ Accès illimité
aux déchèteries
(5m3 par jour et par type de
déchets)



✓ Accès illimité aux
bornes d'apport du
verre et du textile



✓ PASS
déchet

✓ Accès aux
actions de
prévention



LE FORFAIT PROPORTIONNEL

Montant en fonction :
- de la fréquence
- du mode de collecte (bacs,
PAC, sacs rouges et jaune)
- ou selon les besoins esti-
més conjointement.

PART VARIABLE =

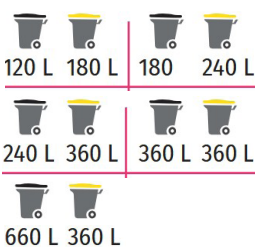
Coût par levée, ouverture ou
dotation de sacs au-delà du
forfait prévu facturé au se-
mestre suivant.

Vos informations personnelles

Informations Ecocito, votre espace usager

Retrouvez vos factures et l'en-
semble de vos informations
sur votre compte usager sur
www.simer86.ecocito.com

Dotation de bacs



Détail des levées par bac (noir et jaune) ou des ouvertures de PAC

Votre facture détaillée						
Période de service	Désignation	Quantité	Prix annuel unitaire HT	Montant HT	Montant TVA (10%)	Montant TTC
PART FIXE 2025						
NOM PRÉNOM ADRESSE CP COMMUNE						
Ordures ménagères						
Part fixe du 01/01/2025 au 31/12/2025	Abonnement aux services	365/365 jours	128,00 €	128,00€	12,80€	140,80€
Part fixe du 01/01/2025 au 31/12/2025	Forfait proportionnel* 120L OM n° de puce : 000000A000	365/365 jours	83,16 €	83,16€	9,24€	92,40€
	Sous-total			211,16€	22,04€	233,20€
	Total 2025			211,16€	22,04€	233,20€
Montant 2025 déjà facturé	1 ^{er} Semestre 2025			-105,58€	-11,02€	-116,60€
	PART FIXE 2025			1 336,88€	133,68€	1 470,56€
PART VARIABLE 2025						
NOM PRÉNOM ADRESSE CP COMMUNE						
Ordures ménagères						
Part variable du 01/01/2025 au 30/06/2025	Levées supplémentaires du bac 120L n°00000A000 (3 levées)	3 Levées	3,76€	11,29€	1,25€	12,54€
MONTANT RESTANT DÛ						
	Montant HT			11,29 €		
	Montant TVA (10%)				1,25 €	
	Montant TTC					12,54 €

* Le forfait proportionnel pour la dotation en bacs d'ordures ménagères donne droit à 12 levées par an par bac OM.

Détail des levées 2025

Ordures ménagères

Bac 120L OM RI - n° puce : 000000A000 - Nombre de levées : 12

02/01/2025	06/02/2025	09/03/2025	13/04/2025	16/05/2025	20/06/2025	13/07/2025	27/07/2025
08/08/2025	23/08/2025	06/09/2025	10/10/2025				

Collecte Sélective

Bac 180L CS RI - n° puce : 0114603019 - Nombre de levées : 16

02/01/2025	06/02/2025	09/03/2025	13/04/2025	16/05/2025	20/06/2025	13/07/2025	27/07/2025
------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

LA FACTURATION AU SEMESTRE

Vous recevrez une redevance par semestre, en avril et octobre, qui re-
présente la part fixe (abonnement aux services et part proportionnelle).
Dans le cas où vous auriez dépassé votre forfait de levées, dépôts ou
dotations de sacs, vous êtes redevable d'une part variable facturée le
semestre suivant.

Vous souhaitez gérer votre budget sur l'année ?



Pour votre redevance prévention et gestion
des déchets, c'est aussi possible d'être
mensualisé. Après demande auprès du
service, un échéancier vous sera envoyé.

GÉRER SON COMPTE

- Créer un compte
- Modifier ses coordonnées
- Modifier son RIB
- Indiquer un changement de situation (déménagement, composition familiale, etc)
- Demander, déclarer le vol ou la perte de son PASS déchets

GÉRER SA FACTURE

- Consulter ses factures
- Payer sa facture
- Demander le prélèvement mensuel

S'INFORMER SUR LES SERVICES

- Connaître les déchèteries : horaires, flux acceptés...
- Localiser les bornes à verre, les bornes textiles, linges et chaussures ainsi que les composteurs collectifs

COLLECTER SES DÉCHETS

- Suivre ma production de déchets
- Demander une maintenance sur mon bac
- Signaler un bac non collecté
- Déclarer le vol de mon bac

TRIER ET RÉDUIRE SES DÉCHETS

- Confirmer le lieu de dépôt d'un déchet ?
- Demander une aide à l'achat pour réduire ses déchets ?
- Connaître les actualités

??

Pour toutes ces démarches et informations, c'est :

EN LIGNE 7/7

ESPACE USAGER
www.simer86.ecocito.com



APPLI MONTRI



SITE INTERNET
www.simer86.fr



+ Inscrivez-vous à la newsletter pour recevoir nos informations

PAGE FACEBOOK



ET AUSSI

**COURRIER
ACCUEIL**



MAIL



TÉLÉPHONE



ECO-PÔLE

La Poudrerie 86320 Sillars
du lundi au vendredi /
8h30-12h et 14h-17h

redavance.pro@simer86.fr

05 49 91 99 59

C'est un **EMBALLAGE** ou un **PAPIER** ?

Si c'est **OUI**
je le trie ici

Il est en

VERRE ?

Tous vos **EMBALLAGES**
(plastique, métal, carton hors verre)



dans un contenant **jaune**

Tous les **PAPIERS**
et **CARTONNETTES**



en vrac, bien vidés,
non lavés, séparés

Les emballages
en **VERRE**

Bouteilles, flacons,
bocaux, pots



dans une **borne à verre**

vidés, non lavés sans bouchon, couvercle



Si c'est **NON**,
c'est quoi ?

Tous vos **TEXTILES**,
LINGES ET
CHAUSSURES



dans une
borne textile

Les **DÉCHETS ORGANIQUES**

Restes de repas, sachets de thé, fleurs fanées,
épluchures, cheveux, essuie-tout, marc de café,...



dans un
composteur



Les **DÉCHETS ENCOMBRANTS ET**
AUTRES VALORISABLES

Gravats, mobiliers, jeux, outillages, végétaux, bois,
métaux, appareils ménagers, cartons, pots peinture, ...



en
déchèterie

Certains produits peuvent être déposés dans le magasin d'achat.

Et **LE RESTE** **NON VALORISABLE**

Les déchets **NON VALORISABLES ET NON DANGEREUX**

Vaisselle, moquette ou lino, miroir,
panier en osier inutilisables, ...



en déchèterie dans la
benne non-valorisable



Les ordures **MÉNAGÈRES**

Litière, mégot, déchets d'hygiène (couche,
éponge, tampon, rasoir jetable,...), stylo, briquet...



dans un contenant
NOIR en sacs*

* en sacs rouges pour
les usagers concernés.

Pour favoriser la réduction des déchets des professionnels, des collectivités, etc. c'est l'**EIT Sud Vienne**.



**Ecologie
Industrielle
Territoriale
Sud Vienne**



en mettant les acteurs
économiques en relation



en les accompagnant à trouver
des solutions de réduction des
déchets



en créant de nouvelles filières
de valorisation locale